



27.09.2006 - 16:18 Uhr

ACS: Poussières fines - la limitation de la vitesse sur l'autoroute à 80 km/h n'est objectivement rien d'autre qu'une mesure chicanière

Berne (ots) -

La Conférence des directeurs des constructions, de la planification et de l'environnement des cantons a présenté un concept d'urgence contre les poussières fines. Dans ce concept, une limitation de la vitesse maximale sur les autoroutes à 80 km/h est également prévue.

L'ACS s'oppose résolument à cette mesure. Objectivement, ce n'est rien d'autre qu'une mesure chicanière totalement disproportionnée par rapport à l'effet potentiel que l'on peut en attendre. On cherche manifestement à faire avec le trafic individuel, bouc émissaire notoire, la démonstration spectaculaire que des mesures drastiques sont requises et mises aussi en application par les responsables. Mais cette mesure n'a pas un impact effectif sur la situation des poussières fines.

Les poussières fines ne sont pas un phénomène nouveau. Dans les études de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), on peut lire qu'entre 1992 et 2000, les contraintes pour l'environnement par les poussières fines ont reculé de près de 40 %, en fonction de l'endroit où ont été effectuées les mesures. Cette déclaration montre que la problématique des poussières fines est connue et combattue depuis longue date. De nouvelles prescriptions pour les véhicules et engins de chantier et d'autres appareils ont été élaborées et mises en vigueur de manière échelonnée afin de permettre au marché d'y réagir et de pouvoir proposer des produits adaptés en conséquence.

La Suisse connaît en règle générale des prescriptions très rigoureuses pour protéger l'environnement. Il ne faut donc pas s'étonner que la valeur limite annuelle suisse ne représente que la moitié de la valeur limite correspondante en vigueur dans l'UE où la valeur limite journalière est fixée par ailleurs à un niveau aussi élevé que chez nous. Mais, au sein de l'UE, elle peut être dépassée pendant 35 jours par an, alors qu'en Suisse, cela n'est autorisé que pendant un seul jour.

L'ACS est parfaitement conscient de la problématique inhérente aux poussières fines et il approuve les mesures techniques qui contribuent à endiguer les émissions de particules. Le filtre à particules des voitures de tourisme avec moteur diesel en fait certainement partie. Mais il faut garder le sens des proportions: en Suisse, selon les indications de l'OFEV, la part des émissions de poussières fines en provenance des pots d'échappement des voitures de tourisme avec moteur diesel ne représente au total que 1,6 pour cent environ. Selon l'OFEV, le trafic dans son ensemble génère par ailleurs le 30% environ de la production de poussières fines; un sixième environ est produit par le trafic ferroviaire. Les véhicules des transports publics ont naturellement à juste titre aussi été pris en considération pour le calcul des émissions en provenance du trafic routier.

Il n'existe malheureusement pas de recette miracle pour obtenir immédiatement une amélioration de la situation. C'est pourquoi notre objectif prioritaire doit être de continuer à préconiser et à mettre en application les mesures prévues à long terme.

Contact:

Niklaus Zürcher, directeur
Tél. +41/31/328'31'22

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003636/100516672> abgerufen werden.